



actus/COIFFURE



TROIS QUESTIONS À Sophie Pavlian,

enseignante coiffure à l'**INJS** Institut National de Jeunes Sourds de Paris

Coiffure de Paris: En quoi a consisté la journée porte ouverte du 25 mai dernier ?

Sophie Pavlian: « Cet événement annuel favorise la rencontre entre nos élèves, les professionnels de la coiffure et le grand public. C'est aussi l'occasion de dévoiler nos shows coiffure et la remise des Trophées L'Oréal Professionnel attribuée aux candidats de 1^{ère} et 2^e année coiffure. »

CdP: Quelles autres opérations organisez-vous pour faciliter l'intégration de vos élèves ?

S.P.: « L'Oréal Professionnel soutient notre projet baptisé « 1^{ère} chance » et recrute, parmi ses salariés, un parrain bénévole qui aide durant toute l'année scolaire, l'élève à trouver un stage ou un emploi. Il sert également de lien entre le jeune et le professionnel qui recherche un apprenti. »

CdP: Quel est le quotidien d'un coiffeur sourd en salon ?

S.P.: « Un coiffeur malentendant reçoit la même formation qu'un professionnel sans handicap et travaille donc de la même façon. Face à un coiffeur sourd, la cliente doit simplement apprendre à parler plus lentement ou à écrire sur une ardoise. Dans ce contexte, nous offrons un support pédagogique à l'équipe et aux clients pour faciliter la communication. »

Propos recueillis par Sarah ELLERO



Bijoux éthiques pas toc

Le bijou de tête beau et écolo débarque en salon avec une nouvelle collection signée l'**Atelier des Dames**. À l'initiative, Caroline et Quitterie, deux jeunes passionnées qui dessinent les modèles et les font réaliser au Brésil par une collectivité de femmes de pêcheurs. Résultat ? Des matières naturelles à base, par exemple, d'écaillés de poissons ; des colorants et colles non toxiques régies par les règles du commerce équitable.

www.latelierdesdames.fr



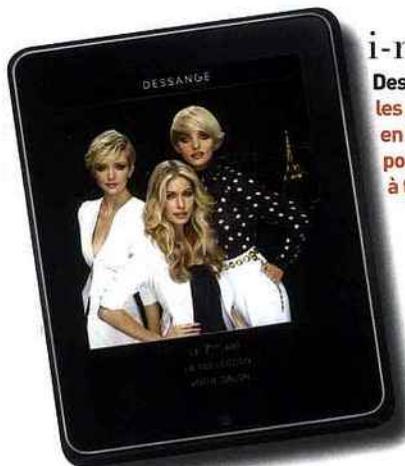
©Salar Molahari.

Défilé

Joli moment de mode et d'élégance... Le défilé du **Parson's Fashion Institute**, en mai dernier au **Cirque d'Hiver à Paris**, a mêlé à merveille l'élégance du vêtement et le travail élaboré du cheveu. Aux commandes, Michael Marenco de l'équipe Toni & Guy et les produits Catwalk by Tigi.

L'Italie à Paris

La société **Deluxe Beauté**, spécialiste dans la distribution de produits et accessoires professionnels Italiens, a organisé, début juin dernier, un événement franco-italien à Boulogne-Billancourt. L'objectif : présenter, devant un groupe de 30 coiffeurs italiens, les techniques d'utilisation à la française des marques Sol.fine, Mood Cosmetik et Ceramik System.



i-new

Dessange Paris renforce sa présence sur les nouveaux supports technologiques en lançant ses applications Ipad et Iphone pour découvrir l'actualité de la marque à tout moment.

Après le départ du fonds d'investissement InvusArtal, **Franck Provost** renforce sa participation au sein du groupe **Provalliance** en passant de 50 à 55 % du capital de la holding.

Coiffeurs au grand cœur

Pour la seconde année, 14 salons pilotes du **Groupe VOG** (enseignes Tchip et Vog) soutiennent le **Secours Populaire Français** en reversant, sur chaque prestation technique, 1,50 € à l'association. Une bonne action encadrée par Marie-José François, responsable de salons pilotes, qui permettra à près de 100 jeunes enfants défavorisés de passer une journée à la mer à Arcachon ou au Touquet. Très investie dans ce projet, Marie-José François encadrera sur place les jeunes enfants et annonce, d'ores et déjà, la construction d'une maison d'hôte pour enfants ayant subi de graves maladies. « Dès 2012, nous accueillerons pendant trois jours gratuitement des enfants meurtris par la vie avec leurs parents. Le but est de leur redonner le goût à la vie par le biais de diverses activités artistiques ou sportives », explique-t-elle.

Interdiction à suivre

Les phtalates et les parabènes, présents dans de très nombreux produits de beauté et suspectés de provoquer des cancers ou d'être néfastes à la fertilité masculine, seront-ils interdits prochainement en France ? C'est, en tout cas, la proposition de loi du **Nouveau Centre**, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale le 3 mai dernier, à la surprise générale en première lecture. Une affaire à suivre...